

BUREAU COMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 01_BR_2018_CCDS

**MISSION D'INFOGRAPHIE POUR LA CONCEPTION D'OUTILS
DE COMMUNICATION SUR LA GESTION DES DÉCHETS**

Séance du 8 février 2018

Date de convocation 31 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit et le huit février à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la CCDS, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Gilles DUFAIL, Émilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC, France CLET-COURAT, Enrico WILLIAM

Absents non excusés:

Denis BURLLOT, Pierre HO-WEN-SZE

Membres du Bureau Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président donne lecture du rapport de présentation :

«Dans l'exercice de la compétence gestion et traitement des déchets, la CCDS s'est fixée des objectifs en matière de sensibilisation et communication sur l'amélioration du service. Afin d'atteindre ces objectifs, la CCDS souhaite déployer un ensemble d'outils de communication et de sensibilisation à destination des ménages et professionnels.

Dès lors, dans le cadre d'un financement avec l'ADEME Guyane des actions de communication du service, la CCDS a lancé ledit marché afin de s'attacher les services d'un infographiste. La finalité étant de créer une identité et des outils déclinés à l'image des actions du service gestion déchet.

Ainsi, une consultation a été lancée le 24 juillet 2017. La date limite de remise des offres a été fixée au 1er septembre 2017 à 12h00. **L'estimation s'élevait à 30 000,00 €.**

Suite à la parution de l'avis d'appel public à la concurrence, sept (7) entreprises ont soumissionné dans les délais :

- AGENCE EDEN
- AUDACIOZA
- ROMANE PROT/KEEP COM
- ROUGE LE SOIR
- STRIKY DESIGN
- INFOCOM
- AJN COMMUNICATION & DESIGN

Les critères de jugement des offres avec pondération sont les suivants :

- Prix : 50%
- Valeur technique : 50%

L'analyse des candidatures et des offres sur la base des critères énoncés dont vous trouverez les détails en annexe, on conduit au classement suivant :

AGENCE EDEN : Premier (1er),
AJN COMMUNICATION & DESIGN : Deuxième (2ème),
AUDACIOZA : Troisième (3ème)
ROMANE PROT/KEEP COM : Quatrième (4e)
ROUGE LE SOIR : Cinquième (5e)
STRIKY DESIGN : Sixième (6e)
INFOCOM : Septième (7e)

Sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, le candidat **AGENCE EDEN** est classé mieux-disant.

Le prix proposé pour les prestations objet du présent marché s'élève à **19 854,00 €**.

La Commission MAPA, réunie le 08 février 2018, propose de retenir l'offre de l'**AGENCE EDEN** pour un montant de **19 854,00 € (dix-neuf mille huit cent cinquante-quatre euros)**.

Au vu de la proposition de la Commission MAPA, je vous demande de bien vouloir délibérer comme suit :

- **ATTRIBUER** au candidat **AGENCE EDEN** le marché de mission d'infographie pour la conception d'outils de communication sur la gestion des déchets pour un montant de **19 854,00 € (dix-neuf mille huit cent cinquante-quatre euros)**.
- **AUTORISER** le Président à **SIGNER** ledit marché et tous les actes y afférents.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et en particulier, son article 27 ;

Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

Vu la délibération n° 86-CC/2014/CCDS du 28 octobre 2014 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu la délibération n° 12-CC/2015/CCDS du 10 mars 2015 portant modification de la délibération n° 86-CC/2014/CCDS portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu la délibération n° 58-CC/2015/CCDS portant modification de la délibération n° 12-CC/2015/CCDS portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et au Bureau ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes ;

Considérant que la Communauté de Communes des Savanes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2011 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la Communauté de Communes des Savanes s'est substituée de plein droit aux Communes membres pour les contrats conclus relatifs à cette compétence ;

Vu le rapport de présentation ;

Vu l'avis de la Commission MAPA du 8 février 2018 ;

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE (D')

ARTICLE 1er : DONNER ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 **ATTRIBUER** à l'**AGENCE EDEN** le marché de mission d'infographie pour la conception d'outils de communication sur la gestion des déchets pour un montant de **19 854,00 € (dix-neuf mille huit cent cinquante-quatre euros)**.

ARTICLE 3 : AUTORISER le Président à **SIGNER** le marché et tous les actes y afférents.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Quorum : 6
- Nombre de présents : 09
- Nombre de procurations : 00
- Nombre de votants : 09
- Pour : 09
- Contre :
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, le 08 février 2018

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président

Francois RINGUET

